


Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

## American Insurance n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

**2 avril 2012**

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que la compagnie American Insurance n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario.

Cette société n'est ni associée ni liée à The American Road Insurance Company ou à The Great American Insurance Company, deux compagnies d'assurance qui détiennent des permis délivrés par la CSFO.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès d'agents ou d'assureurs qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurance](#) et [agents](#) autorisés à exercer leurs activités en Ontario.

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

### **PERSONNE-RESSOURCE**

#### **Demande de la part de média**

Kristen Rose  
416-226-7803  
kristen.rose@fsco.gov.on.ca

#### **Questions du public**

1-800-668-0128